



**PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC – ROUSSILLON**

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

ARRÊTÉ N° 070651

portant composition du Conseil Economique et Social Régional

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite**

- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée, relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des Conseils Généraux ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République notamment son article 24 ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 82-866 du 11 octobre 1982 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux ;
- VU** le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux ;
- VU** la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur n° 228 du 31 juillet 2001 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 070355 du 5 juillet 2007 relatif à la composition du Conseil Economique et Social Régional,
- VU** les désignations effectuées par les organismes mentionnés dans l'arrêté n° 070355 susvisé ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - La composition du Conseil économique et social de la région Languedoc-Roussillon est fixée ainsi qu'il suit :

**PREMIER COLLEGE : REPRESENTANTS DES ACTIVITES NON SALARIEES
(30 sièges)**

- I.1** 4 représentants désignés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)
- Serge CLAUSSE
René ESCOURROU
Bernard FOURCADE
1 siège à pourvoir

- I.2** 1 représentant désigné par accord entre la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) au titre des industries agro-alimentaires
Daniel GALY
- I.3** 5 représentants désignés par accord entre le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises, la Fédération Régionale du Bâtiment, la Fédération Régionale des Travaux Publics et la Chambre Syndicale Régionale des Promoteurs-Constructeurs
Pierre BRUNEL
Jean-Louis BOUSCAREN
Gérard MAURICE
Jean-Claude DEPOISIER
Pierre-François CANET
- I.4** 2 représentants parmi les chefs d'entreprises du secteur industriel et du secteur tertiaire supérieur désignés par accord entre le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), en concertation avec les différentes branches professionnelles
Pascale SUC
Henry DOUAIS
- I.5** 1 représentant désigné par accord entre EDF, GDF, SNCF, RFF et la Poste
Jean COTTAVE
- I.6** 1 représentant désigné par le Comité Régional des Banques
Jean-Francois MONTEGUT
- I.7** 3 représentants désignés par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
André SYLVESTRE
Sylvie BOSCA
Patrick MARGAIL
- I.8** 3 représentants désignés par l'Union Professionnelle Artisanale Régionale (UPA) du Languedoc-Roussillon
Jean-Louis PAGES
Jean-Claude NADAL
Pascal BINELLI
- I.9** 3 représentants désignés par la Chambre Régionale d'Agriculture
Jacques GRAVEGEAL
André MIRMAN
Guy GIVA
- I.10** 1 représentant désigné par accord entre la Section Régionale Conchylicole Méditerranée et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Denis MORENO

- I.11** 2 représentants désignés par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) Languedoc-Roussillon en accord, pour un siège, avec le Centre Régional des Jeunes Agriculteurs (CRJA) Languedoc-Roussillon

Olivier GIBELIN
Guilhem VIGROUX

- I.12** 2 représentants désignés par la Section Régionale de l'Union Nationale des Associations de Professions Libérales (UNAPL)

Bernard DELRAN
Annie GARZINO BOYER

- I.13** 2 représentants désignés par accord entre la Section Régionale de l'Union Nationale des Associations de Professions Libérales (UNAPL), la Chambre Régionale des Professions Libérales, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, le Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, le Conseil Régional de l'Ordre des Sages-femmes, les Bâtonniers des Barreaux près les Tribunaux de Grande Instance, les Présidents des Chambres Régionales des Notaires et Huissiers des ressorts des Cours d'Appel de Nîmes et de Montpellier, le Conseil Régional de l'Ordre des Géomètres-Experts et les Conseils Régionaux des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes des ressorts des Cours d'Appel de Montpellier et de Nîmes

Pierre CHATEL
Françoise RADIER-PONTAL

DEUXIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DES SALARIES (30 sièges)

- II.1** 10 représentants désignés par le Comité Régional CGT

Jean-Pierre ANDRAL
Amy BARNOUIN
Fabienne BATINELLI
Marie-Louise BRUGEAUD
France DI GUISTO
Bernard DUPIN
Roland FABRE
Marc FLEURY
Eliane MAFFRE
Elisabeth ROBUSTELLI

- II.2** 7 représentants désignés par l'Union Régionale des syndicats CFDT

Gilles ROUSSELET
Bertille GENTHIAL
Marie-Hélène LE BORGNE
Guy GUYOT
Anne HEYRAUT
Françoise MULLER
Michel DELTOUR

II.3 6 représentants désignés par le comité régional CGT-FO

Marc ADIVEZE
Alain BETEILLE
Christian BONET
Alain CWICK
Jacques MATAS
Michel GUIRAL

II.4 2 représentants désignés par l'Union Régionale CFTC

Bernard IBAL
Didier MOREAU

II.5 2 représentants désignés par l'Union Régionale CFE-CGC

Odile MUNIER
Jean-Claude CHAMANT

II.6 2 représentants désignés par l'Union Régionale de l'UNSA

José GOMEZ
Bruno LIBOUREL

II.7 1 représentant désigné par la Section Régionale de la FSU

Daniel BARLET

<p>TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS CONCOURANT A LA VIE COLLECTIVE DE LA REGION (25 sièges)</p>
--

III.1 1 représentant désigné par une association œuvrant dans le domaine de la parité désignée par l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF)

Michèle MERCADIER

III.2 1 représentant désigné par l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF)

Jean-Michel PENAS

III.3 1 représentant désigné par accord entre les Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Jean MARTINEZ

III.4 1 représentant désigné par le Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI)

Jean BARJAU

III.5 1 représentant désigné par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

Henri ARCHIMBAUD

- III.6** 1 représentant désigné par accord entre la Fédération Méridionale de la Mutualité Agricole et l'Association des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel
Dominique CHARDON
- III.7** 2 représentants désignés par accord entre les organisations représentatives de la mutualité, de la coopération, du Crédit Mutuel et des mouvements associatifs de production regroupés dans la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)
Guy BARBOTTEAU
Linda ADRIA
- III.8** 1 représentant désigné par accord entre les membres siégeant au Comité Régional de Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances
M'hamed OUCHKER
- III.9** 1 représentant désigné par l'Union Régionale des Organismes d'Habitat social (URO Habitat L-R)
Joseph VIDAL
- III.10** 1 représentant désigné par accord entre l'Union Régionale des Comités Interprofessionnels du Logement (URCIL) et la Chambre Syndicale Régionale des Propriétaires Immobiliers
Jean-Pierre GYLBERT Pour les 3 premières années
Nathalie JOSEPH Pour les 3 années suivantes
- III.11** 1 représentant désigné par le Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC)
René BLONDIN
- III.12** 1 représentant désigné par accord entre le Comité Régional des Associations Agréées de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
Josiane RICARD
- III.13** 1 représentant désigné par le Club de la Presse Montpellier Languedoc-Roussillon
Anne DEVAILLY-THIAUCOURT
- III.14** 1 représentant désigné par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
Francis SENEGAS
- III.15** 1 représentant désigné par le Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (COCOREF)
Josiane ROSIER

III.16 1 représentant désigné par accord entre la Fédération Régionale des Conseils de Parents d'Élèves, la Fédération Régionale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public et l'Union Régionale des Associations de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre

Françoise D'AZEMAR

III.17 1 représentant désigné par accord entre les responsables des établissements publics de l'enseignement supérieur

Jean-Marie MIOSSEC

III.18 1 représentant désigné par accord entre les organismes de recherche présents dans la région

Gerard MATHERON

III.19 1 représentant désigné par le comité régional du tourisme parmi les professionnels du tourisme

Francis HUGUET

III.20 1 représentant désigné par l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH)

Jacques MESTRES

III.21 1 représentant désigné par accord entre le Parc National des Cévennes, les parcs naturels régionaux et la Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon

Siège à pourvoir

III.22 1 représentant désigné par accord entre les associations de protection de l'environnement agréées par l'Etat dans le cadre régional [Air Languedoc-Roussillon, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement du Languedoc-Roussillon (CLAPE LR) et Office pour l'Information Ecologique et Entomologique du Languedoc-Roussillon (OPIE LR)]

Claude LOUIS

III.23 1 représentant désigné par accord entre le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL), le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR), l'Inter-Oc Vins de Pays d'Oc, l'ANIVIT et l'INTERSUD

Philippe COSTE

III.24 1 représentant désigné par la Fédération Régionale de la Coopération Agricole

Jean HUILLET

ARTICLE 2 - La durée du mandat des membres du Conseil Economique et Social Régional est fixée à six ans.

La désignation des nouveaux membres prenant effet au 1^{er} novembre 2007, leur mandat expirera donc au 31 octobre 2013.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral 19 septembre 2001 est abrogé.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 29 octobre 2007

Le Préfet,

signé Cyrille Schott

Cyrille SCHOTT



**PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC – ROUSSILLON**

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

ARRÊTÉ N° 070652

**portant composition du quatrième collège
des personnalités qualifiées
du Conseil Economique et Social Régional**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite**

- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée, relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des Conseils Généraux ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République notamment son article 24 ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 82-866 du 11 octobre 1982 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux ;
- VU** le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 070355 du 5 juillet portant composition du Conseil Economique et Social Régional ;
- VU** la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur n° 228 du 31 juillet 2001 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - La composition du quatrième collège des personnalités qualifiées du Conseil économique et social de la région Languedoc-Roussillon est fixée ainsi qu'il suit :

Joséphine MATAMOROS
Jean-Louis LAMARQUE
Jean-Claude BOUSQUET
Jacques RAMON

ARTICLE 2 - La durée du mandat des membres du Conseil Economique et Social Régional est fixée à six ans.

La désignation des nouveaux membres prenant effet au 1^{er} novembre 2007, leur mandat expirera donc au 31 octobre 2013.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral 19 septembre 2001 est abrogé à la date du 31 octobre 2007.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 29 octobre 2007

Le Préfet,

signé Cyrille Schott

Cyrille SCHOTT